

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

12 - INSERTION SOCIALE

12.1 - LIGNE A - Sécurité Tunnel - Bilan des actions d'insertion sociale dans les marchés de travaux.

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

1° Préambule

Par une délibération D.2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, le Comité Syndical du SMTC a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT, pour un montant maximum de 4239 € HT.

Par délibération D2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Le bilan de l'opération sécurité tunnel est le suivant :

2- Bilan de l'opération

Sur l'ensemble de cette opération, 1040 heures d'insertion sociale étaient prévues. Au 31 décembre 2013, **2037,50 heures** sont comptabilisées.

3 entreprises de travaux publics ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

2 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

2037,50 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 1040 heures prévues, soit un taux de réalisation de 195%.

7 contrats au total ont été conclus, pour 2037,50 heures réalisées, soit en moyenne 291 heures par contrat. 7 personnes ont pu bénéficier grâce à ce dispositif d'un retour vers l'emploi.

Aucun contrat pérenne (d'une durée de plus de 6 mois) n'a été conclu.
100% des contrats conclus étaient des contrats en intérim d'insertion.

50% étaient des bénéficiaires étaient issus des ZUS et un quart des jeunes sans qualification.

Enfin, 1 bénéficiaire, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, est toujours en poste dans la même entreprise ou dans une autre structure.

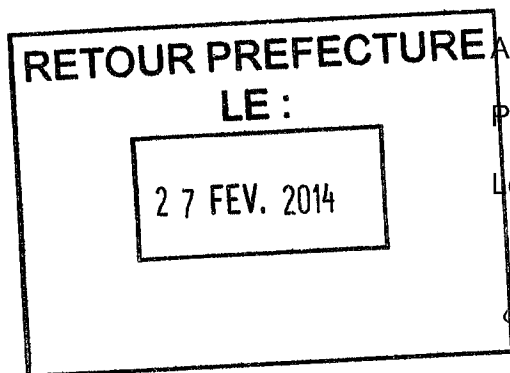
Le bilan détaillé de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Sécurité Tunnel est annexé à la présente délibération.

* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Sécurité Tunnel

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pierre COHEN